

permiſſion de voir leurs amis.

*Princes Legitimés vont au Parlement,*

III. Pour ſoutenir cette démarche de la Nobleſſe qui parût être ſi favorable aux Princes legitimés, Mrs. les Duc du Maine & Comte de Toulouſe ſe retirèrent peu après au Parlement, eût après qu'ils eurent pris place, ils notifierent les raiſons qui les y amenoient, & demanderent à la Cour Acte de l'oppoſition qu'ils formoient contre la déciſion qu'en pourroit faire de leur cauſe avec les Princes du Sang, parce que, dirent-ils, elle ne peut être terminée pendant la Minorité du Roi, que par une Aſſemblée des trois États du Royaume, & proteſtèrent de nullité contre tout ce qui avoit été fait, ou pourroit ſe faire à l'avenir contre les Déclarations & Edits données en leur faveur par le Roi deſſus, & enregiſtrées dans tous les Parlemens du Royaume, & après avoir mis ſur le Bureau leur proteſte, ils ſe retirèrent.

IV. Cette action d'éclat obligea Mr. le Duc Regent de ſe rendre, accompagné de Mr. le Prince de Conti, le lendemain 20. Juin au Parlement, après avoir fait avertir Mrs. les Princes Legitimés de ne s'y point trouver. S. A. R. fit quelques propoſitions au ſujet de ce qui s'étoit paſſé la veille entre Mrs. les Duc du Maine, Comte de Toulouſe & la Nobleſſe, puis s'étant retirés, l'affaire fut miſe en délibération, & les voix furent recueillies, mais les ſentimens s'étant trouvés partagés pendant trois heures, on convint à la fin d'entendre l'avis des plus habiles Jurisconſultes ſur une affaire de cette importance, qui après avoir meurement examiné la queſtion, déclarerent qu'ils trouvoient